

Erasmus+ 2021-2027

en Fédération Wallonie-Bruxelles

Session de questions-réponses
Secteur de l'enseignement scolaire
22 avril 2021

Erasmus+ enrichit les vies, ouvre les esprits
www.erasmusplus-fr.be



Par où commencer?

- Mener une réflexion en équipe :

Quels sont les besoins de votre organisme? Quel est l'objectif d'un projet Erasmus+? Quelle sera la valeur ajoutée de votre participation à un projet Erasmus+ pour votre établissement, vos apprenants ou membres du personnel? Quels sont les moyens que vous pouvez consacrer à ce projet?

- Définir le type de votre projet Erasmus+:

- Projet action-clé 1: **se former**. Activités de mobilité sont des expériences de formation et d'apprentissage à l'étranger.

- Projet action-clé 2: **Coopérer, travailler ensemble**. Activités sont l'échange de pratiques, la création de nouveaux outils, la dissémination de vos créations, mais également la possibilité d'activités d'apprentissage à l'étranger.

- Trouver des partenaires:

- Les plateformes européennes School Education Gateway et eTwinning

- Plateforme de diffusion des résultats Erasmus+: <http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/>

- Via les fédérations européennes (métiers, disciplines, ...), les jumelages de villes, la cellule Europe de votre réseau,...

- TCA – séminaire européens de contact : <https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/seminaires-internationaux-tca/quest-ce-que-cest/>

- Dans le cadre d'un projet AC1, pour un groupe d'élèves : est-ce que le projet de la mobilité doit être encadré par un projet plus global entre les 2 écoles partenaires ?
- Dans le cadre d'un projet AC2, au-delà de 2 écoles partenaires, comment intégrer d'autres structures (institutions, asbl, etc.) ?

Dans le cadre d'un projet action-clé 1 pour un groupe d'élèves, il ne doit pas y avoir un projet plus global entre les écoles partenaires. L'objectif principal est la mobilité - la participation à un séjour d'apprentissage en groupe en immersion dans une école d'un autre pays européen.

La mobilité doit se dérouler dans un établissement scolaire d'accueil, sauf si un autre lieu s'y prête davantage en raison du contenu et de la qualité de l'activité concernée.

Par contre, si votre objectif est de travailler autour d'un thème avec vos élèves et de collaborer avec des élèves/enseignants des écoles partenaires, il est peut être intéressant d'envisager un projet d'action-clé 2 avec des activités d'apprentissage et de formation.

⇒ Tout dépend de la dimension que vous souhaitez donner à votre projet.

- Comment trouver des partenaires? Voir slide précédente

- Comment les ajouter au partenariat d'un point de vue pratique? De la même manière que les établissements scolaires (création d'un EU login et obtention d'un code OID). <https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/erasmus/obtenir-ou-mettre-a-jour-un-code-oid/>

Nous planifions un projet AC2 partenariat de coopération sur le "changement climatique et migration" avec des écoles dans plusieurs pays de l'Europe et des écoles partenaires dans les pays partenaires E+ en Moyen Orient et l'Afrique. Est-ce que les écoles partenaires du Moyen Orient et de l'Afrique peuvent participer dans tous les aspects du projet, inclus les Intellectual output, les LTT, organiser un Event pour dissémination nouveaux outils apprentissage?

Est-ce que d'autres écoles peuvent participer aux LTT?

Oui. Les pays partenaires, s'ils ont été validés au stade de la candidature sont des partenaires à part entière, ils ont donc accès à toutes les activités du projet.

Petits rappels: - Justification de la valeur ajoutée du pays partenaire pour le projet au stade de la candidature.

- Si valeur ajoutée n'est pas considérée comme justifiée lors de l'évaluation, le pays partenaire sera retiré du projet.
- Présence de pays partenaires autorisée uniquement dans les partenariat de coopération (pas pour les partenariats simplifiés)
- Les pays partenaires ne peuvent pas être coordinateur du projet.
- Le partenariat doit être composé de minimum 3 pays différents participant au programme. Donc si vous souhaitez inclure un pays partenaire, votre partenariat sera composé de min 4 pays différents.

Les LTT (activités d'apprentissage et de formation) sont réservées uniquement aux élèves et membres du personnel des organismes du partenariat.

Le nouveau formulaire pour les partenariats est-il déjà en ligne? (je ne l'ai pas encore trouvé) Est un formulaire à remplir avec tous les pays? La demande d'accréditation?

Pour les partenariats en faveur de la coopération, les formulaires de candidature sont en ligne (voir liens dernière slide).

C'est le coordinateur du projet qui dépose la candidature mais celle-ci doit être complétée avec les partenaires. Il est donc important de dégager assez de temps pour que vous puissiez la compléter ensemble.

Pour les projets de mobilité en action-clé 1, le formulaire de candidature pour la demande d'accréditation n'est pas encore disponible.

Beaucoup d'informations et de documents sur notre site pour débiter votre réflexion (mise à jour prévue prochainement): <https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/ac1mobilite-individuelle/accreditation-sco-efp-adu/>

→ Séance information AEF-Europe sur l'accréditation le 10 juin de 14h à 15h30.

Pour introduire un dossier action-clé 2, quel genre d'accord devons-nous avoir avec nos partenaires ?

Dans la candidature, vous trouverez un mandat à compléter et qui doit être signé par tous les organismes du partenariat.

Il s'agit d'un accord bilatéral entre le coordinateur du partenariat et chacun des organismes partenaires du projet Erasmus+. Par ce mandat, l'organisme partenaire autorise l'organisme coordinateur à agir en son nom dans le cadre de la mise en œuvre de leur projet.

Les délais étant courts, peut-on ajouter des organismes en cours de projet?

Non, tous les partenaires, afin qu'ils puissent recevoir un financement, doivent être identifiés au stade de la candidature.

Eventuellement, vous pouvez intégrer un partenaire associé. Celui-ci ne recevra aucun financement Erasmus+, il participera donc à l'activité pour laquelle vous avez fait appel à lui sur fonds propres. Il doit également être mentionné dans la candidature comme étant un partenaire potentiellement envisagé mais vous ne devez pas compléter de mandat avec cet organisme puisqu'ils ne sont pas des partenaires en tant que tel. Ils ne sont donc pas engagé avec vous dans le partenariat à ce stade. Vous devez simplement les informer qu'ils figurent dans la candidature de votre projet et que vous avez l'intention de faire appel à eux ultérieurement.

Est-ce que les partenariats simplifiés s'adressent exclusivement aux primo-organismes?

Non. Ce format de partenariat s'adresse effectivement aux organismes n'ayant aucune expérience Erasmus+ mais également à de plus petites structures ou des projets de moins grande ampleur. Il n'y a donc pas d'objection à ce qu'un organisme ayant déjà une expérience Erasmus+ choisisse ce format.

Si le projet de partenariat simplifié fonctionne bien et qu'on souhaite ajouter de nouveaux organismes, est-il possible d'introduire une nouvelle demande de subsides à la suite du 1^{er} partenariat simplifié ?

Non, pas dans le cadre du même projet. C'est une nouvelle demande, un nouveau projet à introduire.

Y a-t-il des priorités nationales?

Non, notre agence nationale a choisi de ne pas définir de priorités nationales pour cet appel. Ce sont donc les priorités horizontales et sectorielles du guide du programme que vous devez prendre en considération.

Le soutien linguistique est-il attribué d'office à tous les participants à un projet de mobilité, y compris les professeurs dans le cadre d'un projet de mobilité de personnel enseignant? Quelle forme prend-il? On parle d'une plateforme OLS, c'est un droit d'accès à cette plateforme? Faut-il le demander ou est-il d'office attribué?

Dans le cadre des futurs appels à projets, c'est un souhait de la Commission européenne d'élargir l'accès à cette plateforme mais nous n'avons pas encore d'informations détaillées (pour quoi, durée minimale des mobilités?, ...).

Nous n'avons pas encore les modalités pratiques. A priori, des licences OLS sont accordées avec un accès automatique à celle-ci au début de votre projet.

Plus d'informations sur ces aspects en début de projet et lors des séances de kick-off.

Liens, documents et contacts utiles

- Guide du programme en version française : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/default/files/2021-erasmusplus-programme-guide_v2_fr.pdf
- Les modèles des formulaires de candidature/demandes budgétaires : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/applicants/forms_en
- Plateforme de dépôt des candidatures/demandes budgétaires : <https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus>
- Prendre de l'inspiration et échanger des pratiques lors des café Erasmus +: <https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/ou-trouver-de-linspiration/un-cafe-avec-erasmus/>
- Prendre de l'inspiration, échanger des pratiques et trouver des partenaires lors des séminaires européens (TCA): <https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/seminaires-internationaux-tca/quest-ce-que-cest/>
- La plateforme eTwinning: <https://www.etwinning.net/fr/pub/index.htm>
Contact eTwinning : jonathan.roman@cfwb.be
- La plateforme School Education Gateway: <https://www.schooleducationgateway.eu/en/pub/index.htm>
- Contacts AEF-Europe:
 - Equipe Promotion et valorisation: communication@aef-europe.be
 - Equipe Action-clé 1 : mobilite@aef-europe.be
 - Equipe Action-clé 2 : partenariat@aef-europe.be